

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES 2017-2018-2019

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2017-2018-2019, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2016, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 30 avril 2017;
- Être déposée en personne aux bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.
- 255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec) H2M 1L5;
- 1868, boul. des Sources, bureau 500, Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2.

Ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

- 255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec) H2M 1L5.
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville (109 rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2) ou dans les bureaux régionaux de la DEFVM ci-haut mentionnés.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs* en vigueur adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Renseignements : 514 280-3825

Donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, ce 17 septembre 2016.

La greffière par intérim,

Me Linda Chau